

**NICE COTE D'AZUR**  
**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**du 16 janvier 2009**

La séance est ouverte à 10 h 20  
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi,  
président de Nice Côte d'Azur

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, je vous demande de prendre place. Je vous propose de désigner Hervé PAUL en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal des membres.

*Monsieur Hervé PAUL procède à l'appel des membres du bureau communautaire.*

**M. LE PRESIDENT.**- Le quorum est atteint, nous pouvons commencer nos travaux.

Tout d'abord, je vous soumetts pour approbation le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008.

Y a-t-il des observations ?

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.*

Avant de débiter l'examen des dossiers, je sollicite l'autorisation du bureau communautaire pour rattacher à l'ordre du jour la délibération n° 0.10 relative à l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var ; c'est une modification de la délibération n° 5.3 du bureau communautaire du 25 juillet 2008. Il s'agit de désigner le remplaçant de monsieur Éric CIOTTI au conseil d'administration de l'établissement public.

Y a-t-il des objections ? (*aucune objection*)

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je retire de l'ordre du jour les délibérations n° 4.12, 4.13, 4.14, 4.15, 4.16, 4.17, 4.18 et 4.19 qui portent sur des acquisitions amiables de terrains et pour lesquelles des vérifications complémentaires doivent être menées compte tenu des transferts de compétences.

Je vous remercie.

J'en viens à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,  
PRESIDENT**

**M. LE PRESIDENT.**- Les sept premières délibérations que j'ai à vous présenter concernent les fonds de concours.

**o.1 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Affectation - Convention avec la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat**

***La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**o.2 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Affectation - Convention avec la commune de Cagnes-sur-Mer - Retrait de la délibération n° 0.1 du 25 juillet 2008**

**M. LE PRESIDENT.**- L'objet est de modifier l'affectation de fonds de concours d'un montant de 678 827 euros.

***La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**o.3 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2007 complémentaire - Avenant n° 2 à la convention de coopération avec la commune de Cagnes-sur-Mer - Modification de la liste des opérations**

**M. LE PRESIDENT.**- Il s'agit de modifier l'affectation d'une partie du fonds de concours complémentaire 2007 d'un montant de 135 000 euros. Ce changement donnera lieu à la passation d'un avenant n° 2 de la convention signée avec la commune.

***La délibération n° 0.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Les trois délibérations suivantes concernent la commune de La Trinité qui souhaite modifier l'affectation des différents fonds de concours prévus initialement pour financer des travaux de voirie qui n'ont pas été réalisés.

Cela donnera lieu à la signature d'un avenant aux différentes conventions passées avec la commune.

**0.4 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2007 - Tranche 1 - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de La Trinité - Modification de la liste des opérations**

**0.5 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2007 - Tranche 2 - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de La Trinité - Modification de la liste des opérations**

**0.6 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2007 complémentaire - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de La Trinité - Modification de la liste des opérations**

***Les délibérations n° 0.4, 0.5 et 0.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.***

**0.7 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2005 exceptionnel - Prorogation d'une durée de trois ans - Avenant n° 2 à la convention du 26 décembre 2005 avec la commune de Falicon**

**M. LE PRESIDENT**.- Il s'agit d'accepter la demande de la commune de proroger cette convention pour un montant de 300 000 euros, considérant que la construction d'un nouveau groupe scolaire, principal projet support de ces fonds de concours, n'a pu être engagée par la commune pour des raisons totalement indépendantes de sa volonté.

Il conviendra donc de signer un avenant n° 2 à la convention de coopération du 26 décembre 2005 avec la commune de Falicon.

***La délibération n° 0.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**o.8 Adhésion à l'association des communautés urbaines de France  
« ACUF »**

**M. LE PRESIDENT.**- Il s'agit de l'adhésion à l'association des communautés urbaines de France (ACUF) compte tenu de notre transformation en communauté urbaine.

La cotisation est de 0,10 euro par habitant, basée sur 512 160 habitants, ce qui représente une dépense de 51 216 euros et non de 50 025,40 euros comme indiqué dans la délibération.

Le président de Nice Côte d'Azur est membre de droit du conseil d'administration de l'association et nous devons désigner son suppléant.

Je vous propose de désigner à cet effet Louis NEGRE.

Nous devons également désigner cinq membres, autres que le président et son suppléant, pour siéger à l'assemblée générale de l'association.

Je vous propose les candidatures de : Christian IACONO, Hervé PAUL, Henri REVEL, Roger ROUX et Jean-Louis SCOFFIE.

Pour le poste de suppléant et les cinq postes à l'assemblée générale, y a-t-il d'autres candidatures ?

*Pas d'autre candidature.*

Je mets aux voix.

***La délibération n° o.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***Est désigné en qualité de suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'association des communautés urbaines de France :***

- ***Louis NEGRE***

***Sont désignés pour siéger à l'assemblée générale de l'association des communautés urbaines de France :***

- ***Christian IACONO***
- ***Hervé PAUL***
- ***Henri REVEL***
- ***Roger ROUX***
- ***Jean-Louis SCOFFIE***

### **0.9 Mise en place, gestion, entretien et maintenance d'un système de location automatique de vélos en libre service- Signature du marché**

**M. LE PRESIDENT.**- Il s'agit d'un dossier important qui est la concrétisation d'un des engagements que j'ai pris à Nice et que nous avons étendu à la communauté urbaine.

Je vous propose d'autoriser la signature du marché à intervenir avec la société Veloway, ayant comme sous-traitant la société Clear Channel, pour un montant annuel de 3 316 440 euros et pour une durée de quinze ans.

Je mets aux voix ce dossier.

**M. ALLEMAND.**- Monsieur le Président, nous allons voter ce dossier mais je voudrais quand même faire quelques remarques.

Premièrement, sur ce marché, j'ai fait le tour de villes comparables qui fonctionnent avec ce type de convention, la négociation est plutôt bonne, 3 316 000 euros, cela paraît beaucoup mais, quand on regarde ce qui se passe ailleurs, on est tout à fait dans la norme. Mais cela fait quand même plus de 45 000 000 euros sur la durée.

J'aurais voulu savoir si des études ont été faites par vos services sur la possibilité de le faire en régie municipale? Vous êtes, et vous le dites suffisamment, en période de recherche d'économies, et je vous comprends, notamment sur le fonctionnement. J'ai le sentiment qu'en régie municipale ou en régie communautaire, cela coûterait peut-être moins cher. Je me demande - encore une fois c'est votre décision, votre responsabilité politique, si vous le mettez à l'ordre du jour nous le voterons - si l'on ne peut pas le différer un peu, pour essayer de faire cette étude au moment où nous cherchons tous à faire des économies sur le fonctionnement. C'est ma première remarque.

La deuxième remarque est la suivante : maintenant que c'est une compétence qui est considérée sur la communauté, quelles modalités d'articulation prévoyez-vous d'imposer au prestataire pour qu'il prenne en compte, dans l'implantation des 123 stations, les avis des conseils de quartier qui me paraissent avoir une bonne connaissance du terrain et être en tout cas un niveau d'expertise intéressant à consulter pour savoir où mettre les points d'ancrage et les stations ?

Voilà les deux questions que je voulais vous poser, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Sur la régie, nous n'avons fait aucune étude et, très sincèrement, j'essaie de me baser sur toutes les autres expériences menées, qui plus est, plutôt par des gens proches de vous.

**M. ALLEMAND.**- Mais vous êtes un homme de rupture, monsieur le Président !

**M. LE PRESIDENT.**- Je pense au maire de Paris, au maire de Lyon, etc.

Nous avons pris une décision ensemble avec les maires de la communauté urbaine, et ce que nous votons aujourd'hui ne concerne que le périmètre de la ville mais nous avons bien l'intention de faire un réseau de pistes cyclables sur toute la communauté urbaine ; et, on le sait aujourd'hui, la technologie évolue vite et il existe notamment des systèmes de vélos électriques qui évoluent très vite et qui permettront sans doute d'aller au-delà des critères que nous avons là-dedans et du respect des pentes à 4 %. On peut donc espérer très rapidement pouvoir offrir un service très attractif pour tout le territoire de la communauté urbaine. Nous sommes déjà sur le point d'achever l'axe littoral depuis Cagnes-sur-Mer que nous allons étendre vers Villefranche, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu, Cap d'Ail. Nous commençons à travailler sur les pénétrantes et nous bénéficions déjà du réseau du conseil général jusqu'à Saint-Martin-du-Var sur la 6202 bis. La pénétrante du Paillon commence à présenter un intérêt. La remontée vers Nice nord peut nous permettre d'espérer remonter ensuite vers Aspremont, le jour où l'on aura du matériel adapté pour les pentes grâce au système mixte électrique évolutif.

Je crois que nous sommes dans un domaine où, si nous décidons de créer une régie, pour 123 points aujourd'hui qui seront forcément 200 points à l'arrivée quand on aura étendu le dispositif aux autres communes, nous devons recruter du personnel et des techniciens capables de faire face en H24, parce que le « vélib » ne fonctionne pas aux heures d'ouverture d'une administration mais vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et y compris le dimanche, le samedi, et c'est surtout le week-end que certains l'utiliseront dans notre région touristique.

**M. NEGRE.**- Et le 1<sup>er</sup> mai !

**M. LE PRESIDENT.**- Or, quand je vois les négociations que j'ai en comité technique paritaire avec les représentants des personnels pour faire ramasser les ordures ménagères le dimanche ou pour faire travailler la police municipale la nuit, permettez-moi de vous dire que s'il faut avoir des fonctionnaires communautaires pour gérer un service qui n'est pas un corps de métier d'une administration, je ne pense pas que vous nous proposiez d'emprunter la bonne voie, ni des sources d'économie, au contraire. Il y a des entreprises dont c'est le métier, je pense que ce n'est pas notre métier.

Je n'ai donc pas fait d'étude sur le sujet mais je ne pense pas que l'on puisse perdre du temps quand on a pris des engagements pour que ce soit fait avant l'été prochain. C'est peut-être votre souhait, parce que je sais que votre discours c'est toujours de prendre le temps de la réflexion, vous seriez tellement heureux qu'un certain nombre de choses que j'ai promises ne soient pas faites dans la durée des six ans de notre mandat, c'est peut-être un artifice de plus pour nous dire : surtout, prenez beaucoup de temps pour que ça ne soit pas fait ! Je suis

désolé, nous avons respecté les délais, nous avons un appel d'offres, vous-même avez reconnu que nous arrivons à un résultat exceptionnel par rapport à toutes les offres qui ont été faites, sur des prestations de qualité, donc je le dis, je n'ai pas du tout l'intention de lancer l'étude sur la régie parce que je pense que ce serait une grave erreur de créer ce type de métier dans notre collectivité.

Pour le reste oui, tout a été étudié avec les comités de quartier. Vous me demandez de le faire, nous l'avons fait. Les points d'implantation ont été étudiés avec des représentants des quartiers que nous avons mis autour d'une table et que nous avons consultés. C'est un débat qui reste ouvert en permanence parce que l'on n'est pas figé et, au moment où vont se mettre en place les nouveaux conseils de quartier, bien évidemment, si certains nous font des observations parce que l'expérience va nous démontrer qu'il faudra bouger les choses, si l'on se rend compte que d'autres emplacements seraient plus efficaces, nous sommes prêts au fur et à mesure à nous adapter et à garder la souplesse la plus totale. Bien évidemment, nous sommes dans un système évolutif et nous entretiendrons un dialogue et une concertation permanente avec les quartiers, avec les pôles de proximité pour les communes et avec les associations qui dépendent des communes ou qui sont en dialogue avec les maires, pour les implantations futures à étendre dans la communauté urbaine, parce que nous voulons être en phase parfaite avec les acteurs locaux, les usagers et les pôles de proximité.

Donc, sur ce point, je suis désireux de répondre très positivement à votre proposition pour sa seconde partie.

De plus, comme me le précise Rudy SALLES qui a mené lui-même cette concertation, nous avons fait une concertation avec les taxis, ce qui n'est pas négligeable.

**M. NEGRE.**- Monsieur le Président, chers collègues, symboliquement, la communauté urbaine commence avec une très bonne nouvelle, ces vélos en libre service, parce qu'on les attendait depuis longtemps et je crois que c'est vraiment un plus incontestable.

J'ajoute qu'au niveau national il n'y a quasiment pas de régie, il y en a très peu en tous les cas, et on s'aperçoit que c'est un vrai métier d'une grande complexité. Tout à l'heure je disais en plaisantant qu'il faut que cela fonctionne aussi le 1<sup>er</sup> mai, eh bien c'est lourd, c'est très lourd et, faire cela en régie, c'est très difficile à réussir. Je crois donc que le bon sens nous invite à prendre de vrais spécialistes pour avoir le bon résultat à l'arrivée pour ceux qui vont utiliser les vélos.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous rendez-vous compte de la charge d'investissement que cela représente ? Il faut construire des ateliers, c'est un investissement de plus. Que me direz-vous si je vous propose demain d'investir 5 millions ou 6 millions d'euros pour construire un atelier ? Et puis il faut les pièces de rechange, c'est-à-dire qu'il faut un stock de toutes les pièces de rechange. Savez-

vous combien de dizaines de vélos par jour ont besoin qu'on change le klaxon, le changement de vitesse, le pédalier, le dérailleur ? Pour une société qui possède des milliers de vélos dans la France entière et qui dispose de stocks de pièces détachées livrables en quelques heures, cela représente un coût réduit par rapport à une collectivité qui devra créer une régie avec son propre stock. Sans compter que, dans notre convention, chaque fois qu'un vélo est fichu, il est remplacé automatiquement. En régie, nous passerions notre temps à racheter des vélos pour remplacer ceux qui ont été cassés, volés, etc.

Franchement, avoir ce raisonnement, c'est un raisonnement d'il y a trois cents ans ! Cela anticipe la Révolution française en tout cas.

Je mets aux voix la délibération n° 9.

***La délibération n° 0.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**0.10 Établissement public d'aménagement de la plaine du Var -  
Modification de la délibération n° 5.3 du bureau  
communautaire du 25 juillet 2008**

**M. LE PRESIDENT**.- Éric CIOTTI n'étant plus membre de la communauté urbaine, il n'est donc plus membre du conseil d'administration de l'établissement public. Je vous propose la candidature d'Alain PHILIP pour le remplacer. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature. Il en est donc ainsi décidé.

***La délibération n° 0.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***Monsieur Alain Philip est désigné pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var, en remplacement de monsieur Éric Ciotti.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR LOUIS NEGRE,  
PREMIER VICE-PRESIDENT**

**1.1 Convention de partenariat avec le centre hospitalier universitaire de Nice pour la mise en œuvre du projet de centre d'innovation et d'usages en santé**

- 1.2** **Élaboration et révision de plans locaux d'urbanisme des communes - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 1.3** **Projet de transport collectif en site propre de l'agglomération niçoise - Ligne 1 de tramway - Acquisition amiable de l'assiette foncière d'un lot dépendant de la copropriété « le Plein Soleil » sise 2 boulevard Gorbella à Nice cadastrée section LN n° 575 - Constitution de servitude**
- 1.4** **Création d'emplois de collaborateurs de cabinet - Modification de la délibération n° 0.13 du conseil communautaire du 25 avril 2008.**
- 1.5** **Recrutement d'un agent non titulaire sur le poste existant de directeur de la proximité**
- 1.6** **Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de directeur adjoint de la proximité sur un poste existant**

*Les délibérations n° 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR HENRI REVEL,  
VICE-PRESIDENT**

- 2.1** **Versement des cotisations 2007 et 2008 à l'association « AMTO PACA »**
- 2.2** **Participation à la mission de préfiguration de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var - Retrait de la délibération n° 5.3 du bureau communautaire du 25 juillet 2008**
- 2.3** **Fourniture de carburants en stations pour les besoins des services de Nice Côte d'Azur - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

- 2.4 Assurances communautaires - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 2.5 Fourniture et réparation des pneumatiques pour poids lourds, véhicules légers et engins de Nice Côte d'Azur - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

***Les délibérations n° 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR HONORE COLOMAS,  
VICE-PRESIDENT**

- 4.1 Commune de Nice - Réaménagement du quartier Pasteur avenue Joseph Raybaud - Travaux d'aménagement de voirie phase 1 - Signature du marché**
- 4.2 Commune de Nice - Réaménagement du quartier Pasteur avenue Joseph Raybaud - Travaux de construction du parking B - Signature du marché**
- 4.3 Commune de Cagnes-sur-Mer - Travaux d'aménagement de voirie 2008 - Signature du marché**
- 4.4 Commune de Nice avenue Auguste Vérola - Aménagement du tronçon village de Saint-Isidore - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.5 Commune de Nice vieille ville axe rue du Marché/rue Pairolière - Travaux de réfection - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.6 Réalisation de travaux de génie civil spécifiques à l'éclairage public - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.7 Travaux de désamiantage de bâtiments - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

- 4.8 Commune de Cagnes-sur-Mer - Rétrocession des réseaux d'éclairage intensif routier**
- 4.9 Commune de Nice - Travaux d'aménagement rue Saint-François-de-Paule - Lancement de la procédure de concertation publique**
- 4.10 Commune de Nice - Réaménagement des espaces publics aux abords du port - Bilan de la concertation publique**
- 4.11 Commune de Nice - Place Saint-Roch - Bilan de la concertation publique**

**M. LE PRESIDENT**.- Les délibérations n° 4.12 à 4.19 ayant été retirées, s'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix les délibérations n° 4.1 à 4.11 incluse.

*Les délibérations n° 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10 et 4.11, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR HERVE PAUL,  
VICE-PRESIDENT**

- 13.1 Commune de Colomars route de Nice (RD714) - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement (opération COL18) - Signature du marché**
- 13.2 Prestations d'ingénierie relatives aux travaux sur le réseau communautaire d'eau potable - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.3 Travaux sur le réseau communautaire d'eau potable - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.4 Établissement des périmètres de protection de la prise d'eau de Saint-Jean-la-Rivière et du canal de la Vesubie - Mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique**

*Les délibérations n° 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,  
VICE-PRESIDENT**

- 15.1 Développement de l'habitat - Opération d'adaptation d'un logement pour personne handicapée rue du 8-mai-1945 sur la commune de Beaulieu-sur-Mer « le Beaulieu Riviera » par la société anonyme Parloniam**
- 15.2 Plan local pour l'insertion et l'emploi - Convention avec le relais des services publics de la Maison du département de Saint-André-de-la-Roche**
- 15.3 Plan local pour l'insertion et l'emploi - Programmation des actions 2009 relevant d'un subventionnement au moyen de conventions avec les opérateurs**

*Les délibérations n° 15.1, 15.2 et 15.3, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR GERARD GROSGOGÉAT,  
VICE-PRESIDENT**

- 22.1 Assistance à maîtrise d'ouvrage - Études et expertises techniques en matière de développement durable - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 22.2 Assistance à maîtrise d'ouvrage - Élaboration du plan climat énergie territorial de Nice Côte d'Azur**

### **22.3 Engagement de Nice Côte d'Azur dans la démarche de labellisation Cit'ergie**

***Les délibérations n° 22.1, 22.2 et 22.3, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.***

**M. LE PRESIDENT**.- Nous avons terminé l'examen de l'ordre du jour. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de lever la séance en vous donnant rendez-vous pour le conseil communautaire qui se tiendra le vendredi 30 janvier à 8 h et le prochain bureau communautaire prévu le vendredi 20 février 2009 à 9 h 30.

Je vous souhaite une très bonne journée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 50*

☆☆☆